

AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Avis de vacance de postes d'adjoint des cadres hospitaliers, devant être pourvus au choix

NOR : ETSH1140115V

Sept postes d'adjoint des cadres hospitaliers, à pourvoir au choix, en application du 3^o de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, vacants dans les établissements suivants :

- EPMS de Fécamp, chemin Saint-Jacques, BP 197, 76400 Fécamp : 1 poste ;
- centre hospitalier de Dieppe, avenue Pasteur, BP 219, 76202 Dieppe : 1 poste ;
- centre hospitalier Durécu-Lavoisier, 116, rue Louis-Pasteur, BP 11, 76161 Darnétal Cedex : 1 poste ;
- EPA Jules-Guesde, 132, rue Henri-Dunant, 76620 Le Havre : 1 poste ;
- hôpital local, 30, avenue de la Première-Armée-Française, 76220 Gournay-en-Bray : 1 poste ;
- foyer occupationnel pour adultes Les Fougères, rue de Garsted, 76150 Maromme : 1 poste ;
- hôpital local, 8, avenue du Général-de-Gaulle, 76430 Saint-Romain-de-Colbosc : 1 poste.

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 remplissant les conditions fixées à l'article 7 (3^o) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié.

Les candidatures devront être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.